

Directeur-trice
de l'École Intercommunale de Musique et de danse
Temps complet

Poste de Catégorie A – Professeur d'enseignement artistique – Filière Culturelle
Statut titulaire, à défaut contractuel avec CDD de 1 à 3 ans

CONTEXTE :

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale bi départemental (Drôme Ardèche), composé de 41 et 58 000 habitants.

En complément des compétences obligatoires, ARCHE Agglo dispose d'une compétence d'action sociale d'intérêt communautaire et déploie également une politique de développement culturel ambitieuse qui se décline autour de 3 axes stratégiques :

- La Lecture publique avec la construction d'une Médiathèque Intercommunale répartie sur 3 sites
- L'Enseignement Artistique avec notamment le pilotage d'une École Intercommunale de Musique et de Danse
- L'Éducation Artistique et Culturelle dans le cadre d'une Convention territoriale EAC

ARCHE Agglo est engagée dans une démarche de recherche – action accompagnée par l'Observatoire des Politiques Culturelles (Grenoble), visant à l'élaboration d'un Projet Culturel de territoire. Il s'agira notamment de combiner les enjeux de développement culturel avec une meilleure prise compte des enjeux sociétaux, environnementaux et territoriaux et de renforcer les démarches transversales avec d'autres volets de politiques publiques dans une logique de droits culturelle.

Le-la directeur-trice sera un-e personne ressource essentielle pour mener à bien cette démarche.

L'École de Musique et de Danse Intercommunale accueille chaque année plus de 600 élèves, encadrés par une 50^{aine} de professeurs. De nombreuses disciplines sont proposées dont 21 instruments et 18 pratiques collectives.

ARCHE Agglo assume la gestion de cette école depuis le 1^{er} septembre 2022.

L'école est répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse. En collaboration avec les communes, cette dernière déploie également un projet d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire (72 classes / 1500 élèves pour la saison 2024-2025).

DEFINITION DU POSTE :

Rattaché-e à la direction de la jeunesse, des solidarités et du service au public, et intégré-e au service culturel sous la responsabilité du directeur, il-elle assurera la direction pédagogique et administrative de l'École Intercommunale de Musique et de Danse et de ses trois sites.

Il-elle sera appuyé-e dans sa mission par les deux responsables de sites de Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse et une assistante administrative, placées sous son autorité.

Il-elle participera à la définition des orientations en matière de développement des enseignements et des pratiques musicales sur le territoire intercommunal.

Il-elle aura notamment pour mission de piloter le renouvellement du projet d'établissement

MISSIONS**Élaboration du projet d'Enseignement artistique territorial et contribution au renouvellement du projet de l'école de musique intercommunal.**

Cette mission sera réalisée dans le cadre des orientations politiques de la collectivité et des préconisations des schémas départementaux liés l'enseignement artistique (pratiques collectives, pédagogie de groupe, accompagnement des pratiques amateurs...) et en articulation avec les autres politiques publiques conduites par l'Agglomération et notamment la Lecture Publique et Éducation Artistique et Culturelle.

- Conduit le renouvellement du projet dans une perspective d'innovation et de renouvellement administratif et pédagogique, de création artistique, de transversalité et d'ouverture sur le Territoire ;
- Met en œuvre les objectifs opérationnels du projet;
- Opère des choix techniques en matière d'enseignement, en particulier sur la pédagogie de groupe et la pratique collective ;

- Supervise la conception des cycles de formation et des parcours individualisés et conçoit les modalités d'évaluation ;
- Régule les relations entre les élèves, les parents et les professeurs et anime le volet participatif.

Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'actions culturelles, en lien avec la chargée de mission EAC et la responsable en charge de la mise en œuvre des Interventions en Milieu Scolaire

- Construit un projet d'enseignement artistique à l'échelle du territoire et développe des actions ;
- Conçoit et pilote un programme d'actions culturelles en lien avec le réseau d'acteurs culturels, ainsi que des actions de diffusion en lien avec d'autres structures du territoire ;
- Gère l'accueil d'artistes en résidence ;
- Favorise l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et de langages artistiques contemporains pour sensibiliser de nouveaux publics ;
- Propose une stratégie de collaboration avec les associations de musique locale et facilite leur implication au sein de l'école (Fanfare...).

Renforcement de la visibilité de l'établissement et contribution à son rayonnement à l'échelle de l'agglomération

- Contribue à la stratégie de communication de l'établissement (coordination des outils de communication, plans de communication, site internet, réflexion sur les supports) ;
- Organise des temps institutionnels et événementiels de la structure (conseil d'établissement, forum, auditions, concerts, etc.) ;
- Organise la production de représentations hors les murs.

Pilotage du projet EA et du projet de l'école : gestion administrative, budgétaire et humaine

- Manage l'ensemble des équipes (enseignants du site de Tain, directrices des deux autres sites, assistante administrative): réunions d'équipe, création et suivi des tableaux de bord et gestion de planning...
- Supervise la rédaction des documents et actes administratifs
- Participe à l'élaboration du budget et au suivi de l'exécution budgétaire,
- Réalise l'ensemble des demandes de subventions

Suivi de la gestion des bâtiments et du patrimoine de l'École Intercommunale de Musique et de Danse

Conseil aux élus quant à la définition d'objectifs opérationnels liés à l'évolution de l'enseignement artistique et des pratiques musicales

- Sensibilise les élus aux évolutions artistiques, techniques, pédagogiques et sociales
- Repère et favorise la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires ouverts à un public éloigné de la pratique musicale
- Anime des groupes de réflexion et d'échanges, ainsi que des instances de concertation

PROFIL ATTENDU

- Titulaire du Certificat d'aptitude ou du Diplôme d'État et/ou diplômes de conservatoires ou institutions
- Permis B obligatoire
- Expérience significative d'un poste à responsabilité et sur poste similaire souhaitée
- Expérience en développement de projets culturels
- Bonne culture musicale générale
- Esprit d'initiative, grande créativité et sens de l'innovation
- Sens pratique, de l'organisation et de la communication développés
- Qualités relationnelles et aptitudes au travail en équipe
- Intérêt pour l'action et le développement culturel sur un territoire
- Maîtriser les techniques et les outils du management

- Maîtriser les techniques de conduite de projets
- Gestion budgétaire
- Disposer de qualités d'organisation et d'adaptation
- Être rigoureux
- Montrer des capacités d'analyse, de synthèse
- Savoir donner à sa hiérarchie des éléments objectifs d'aide à la décision
- Avoir le sens du service public

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rémunération statutaire sur grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistiques territoriaux (catégorie A, Filière culturelle) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 700€ brut.

Ou à défaut, CDD de 1 à 3 ans avec possibilité de reconduction.

Rémunération entre 2920€ et 3460€ brut mensuels en fonction du profil et de l'expérience en qualité de chargé-e de direction d'établissement d'enseignement artistique, par référence à la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Tickets restaurants : 15 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur.

Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).

Participation à la cotisation de la mutuelle santé (entre 15€ et 50€ par mois selon la composition du foyer) et/ou prévoyance (7€ brut mensuel) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.

Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).

Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).

Temps de travail : Poste à 37.5h

Lieu de travail : site de l'école intercommunale de musique et danse de Tain L'Hermitage (26600)

Poste à pourvoir le : 2 septembre 2024

Date limite de candidature le : 2 juillet 2024

A noter que le jury de recrutement se tiendra le lundi 8 juillet 2024 sur Mercurol-Veaunes

Candidatures (CV + lettre de motivation)

en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des condamines CS9602 07300 MAUVES

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAYANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU
PALHARÈS PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre & Entreprendre 
ARCHEAgglo.fr